

MAIRIE DE DOMARIN

2017/09/11 Conseil Municipal n° 9-2017

Séance du lundi 11 septembre 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, C. GAGEY, D. SUPTIL, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, L. MILLARDET, J. REYNAUD

Pouvoirs : Y. NICAISE à A. MARY, B. ALLARD à A. GARNIER

Absente : C. JOLY

Secrétariat : A. CHOLLET, M. NEAULT

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

→ Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 11 juillet au 11 septembre 2017 :

11 juillet 2017 : Acceptation du devis SPIE pour pose d'un projecteur pour l'éclairage du parking salle de la ferrennière. Montant du devis TTC : 1 506.00 €.

11 juillet 2017 : Acceptation du devis THUILIER pour la réparation de la climatisation de la salle de l'Amitié. Montant du devis TTC : 516.00 €.

11 juillet 2017 : Acceptation du devis ONF pour la reprise des marches d'escalier lotissement « la Botte » et le « Plansonnet » et divers travaux d'entretien de haie. Montant du devis TTC : 5 514.88 €.

11 juillet 2017 : Acceptation de la convention du TTBJ pour la mise à disposition d'un animateur dans le cadre des rythmes scolaire pour l'année 2017/2018. Montant de la convention TTC : 1 574.88 €.

24 juillet 2017 : Acceptation du devis GENEVRAY mise à l'accès PMR de l'agence postale. Montant du devis TTC : 936.00 €.

24 juillet 2017 : Acceptation du devis GENEVRAY pose de clôture accessibilité PMR au complexe sportif. Montant du devis TTC : 588.00 €.

25 juillet 2017 : Acceptation du devis GENEVRAY pose d'un vidéophone à l'école primaire. Montant du devis TTC : 4 218.00 €.

25 juillet 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour le remplacement du chauffe-eau dans l'appartement de Dimitri STRELTCHENKO. Montant du devis TTC : 1 096.00 €.

28 juillet 2017 : Acceptation du devis AMS pour le marquage au sol des voies et du parking communal. Montant du devis TTC : 2554.80 €.

01 septembre 2017 : Acceptation des devis SICLI pour le remplacement de 12 extincteurs non conformes. Le changement des extincteurs est obligatoire pour tous ceux de plus de 10 ans. Montant des devis TTC : 1 276.56 € et 273.48 €.

01 septembre 2017 : Acceptation du devis LACROIX pour des plaques de rue. Montant du devis TTC : 277.33 €.

01 septembre 2017 : Acceptation du devis ORAPI pour la réparation de l'autolaveuse au complexe sportif. Montant du devis TTC : 949.40 €.

04 septembre 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour compléter l'installation de l'éclairage en LED des salles de classes de l'école primaire « René Fillet ». Montant du devis TTC : 4 323.90 €.

05 septembre 2017 : Acceptation du devis d'ISOTEX pour la réparation de volets roulants à l'école maternelle. Montant du devis TTC : 967.20 €.

11 septembre 2017 : Acceptation du devis CAPI pour la réfection du chemin des Pierres. Montant du devis TTC : 1 864.80 €.

→ **Délibérations** :

➤ **Subvention exceptionnelle à l'ASD**

Plusieurs bénévoles de l'ASD ont procédé à des travaux de réfection de peinture dans le vestiaire durant les congés d'été.

Pour financer en partie leurs achats, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle à l'ASD à hauteur de 500 €.

Adoptée à l'unanimité - 13 votants.

➤ **Décision Modificative n° 1 - Travaux menuiserie Ecole Primaire**

Le Maire propose à l'Assemblée de commander les travaux de menuiserie de l'Ecole Primaire « René Fillet ».

Après consultation de deux entreprises et avis de la commission travaux, Monsieur le Maire opte pour le devis de l'Entreprise BORELLO située à Saint Clair de la Tour. Le devis s'élève à 29 056.16 € TTC.

Le Maire propose d'utiliser les crédits restants sur l'opération « Accès aux écoles », « Clôture SNCF » et « Travaux avenue de la Ferronnière » pour financer cette dépense.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la décision modificative n° 1 suivante :

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
OP 23 - 2312 « accès aux écoles »	- 15 000 € / 385 000 €	
OP 23 - 2158 « clôture SNCS »	- 10 000 € / 18 000 €	
OP 23 - 2041512 « Travaux avenue de la Ferronnière (fonds de concours CAPI) »	- 5 000 € / 175 000 €	
OP 25 - 2135 « Menuiserie Ecole Primaire René Fillet »		30 000 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Décision Modificative n° 2 - Eclairage Ecole Primaire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Société GM ELECTRICITE vient d'effectuer une partie du changement de l'éclairage de l'Ecole primaire « René Fillet » en LED. Une seconde partie des travaux est à prévoir aux prochaines vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'utiliser les crédits de l'opération « Pelud » qui ne seront pas utilisés cette année pour financer cette dépense.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la décision modificative n° 2 suivante :

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
OP 24 - 2315 « Travaux Pelud »	- 5 000€ / 10 500€	
OP 25 - 2135 « Installation LED Ecole Primaire René Fillet »		5 000€

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Motion de maintien du Tribunal de Grande Instance à Bourgoin-Jallieu**

Le maintien du Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu nous paraît essentiel pour le Nord-Isère.

Suite à la réforme de la carte judiciaire annoncée par la Chancellerie, un regroupement des juridictions de première instance à l'échelon départemental est affiché.

La justice, fonction régalienne de l'Etat, est un acteur éminent de la construction de la société française et sa présence en tout point du territoire participe au maintien de la sécurité et de la paix publique.

Le Juge est un régulateur social. Sa proximité avec les justiciables en est la condition première.

Face à cette réforme de regrouper des juridictions qui alourdit le déroulement des procédures et provoque des phénomènes d'encombrement difficile à résorber, le Conseil Municipal :

Réaffirme sa volonté de conserver un Tribunal de Grande Instance à Bourgoin-Jallieu.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Emplacement d'un camion pizzas sur la voie publique**

Par délibération du 12 juin 2017, le Conseil Municipal avait accordé à Monsieur MERLE l'autorisation de s'installer sur la voie publique, pour la vente de pizzas, à titre gracieux pendant trois mois à compter du 1^{er} juin 2017.

Suite à un entretien en date du 5 septembre 2017, Monsieur MERLE demande une prolongation de la gratuité de cet emplacement à compter du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prolonger de trois mois la gratuité de cet emplacement à compter du 1^{er} septembre 2017. La redevance fixée à 100 € par mois sera due à partir du 1^{er} décembre 2017.

Acceptation de prolonger de trois mois la gratuité de cet emplacement et de fixer le montant de cette redevance à 100 € par mois à compter du 1^{er} décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**Fin de séance à 22h00
Anne GARNIER**